

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE969

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 31

Au début de l'alinéa 8,

Substituer aux mots :

« Cette opération fait »,

Les mots :

« Ces opérations font ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.